

République Française
Département de la Seine Maritime

*_*_*_*_*_*_*

COMMUNE DE PETIT-COURONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Délibération N° 2026/0309-006 du Conseil d'Administration du CCAS

Séance du lundi 9 mars 2026

Etaient présents :

J. BIGOT - D. JEANNIN - M. ANDRIEU - J.L. AURIAU - J. BETTENCOURT - V.
BIGOT-THERINCA - A. CHENU - J.L. CREVEL - F. DUVAL - R. DUVAL - T. GUILBERT
- D. POUYER - D. VALIN - C. VISCART

Excusés:

Myriam BEGAUD a donné pouvoir à Fernande DUVAL.
Jean-Noel MAITRINAL a donné pouvoir à Jean Louis CREVEL.
Jean BOUVIGNIES a donné pouvoir à Arlette CHENU.

Assistaient également :

S. AKINTOLA, S. DE ALMEIDA, K. GEST, M. LEMOINE, M. LHERMEROUT, A.
RENAULT

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le neuf du mois de mars à 18 heures,

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la
présidence de Monsieur Joël BIGOT, Président du CCAS.

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 10 février 2026 n'a pas fait l'objet
de remarques, il est donc adopté.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

Délibération N° 2026/0309-006

Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)

Portage de l'ingénierie de la mobilisation du droit de l'Emploi et maintien du CLE avec l'EBE La Marcotte

Demande de subvention auprès de la Métropole Rouen Normandie

LE QUORUM CONSTATE,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les dispositions relatives aux missions des Centres Communaux d'Action Sociale,

VU la Loi n°2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et expérimentations « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée », ainsi que son décret d'application,

VU le Cahier des Charges National de l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » et les documents de cadrage relatifs aux missions des équipes projet et des Comités Locaux pour l'Emploi,

VU la délibération n°2023/2704-001 du 27 avril 2023 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la candidature du territoire au dispositif TZCLD et la création d'un Comité Local pour l'Emploi (CLE),

VU la délibération n°2026/0503-009 du Conseil Municipal du 5 mars 2026 confiant le portage de l'ingénierie de mobilisation du droit à l'emploi dans le cadre du projet TZCLD par le CCAS de Petit-Couronne, transfert de l'ingénierie actuellement portée par l'Association Act'Emploi, et l'engagement de la Ville dans le maintien du CLE avec l'EBE « La Marcotte »,

VU l'habilitation de l'Entreprise à But d'Emploi « La Marcotte » sur le territoire communal,

VU les conventions liant la Ville de Petit-Couronne, l'Association Act'Emploi, l'EBE « La Marcotte » et les autres partenaires, dans le cadre de l'animation du droit à l'emploi sur le territoire,

VU l'avis favorable de la Commission Solidarités du 16 février 2026,

Considérant que l'animation territoriale et l'ingénierie de la mobilisation du droit à l'emploi sont des composantes essentielles du projet TZCLD, en articulation étroite avec le CLE et l'EBE La Marcotte,

CONSIDERANT que jusqu'à présent, l'ingénierie de portage du projet TZCLD était assurée par l'Association Act'Emploi,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Petit-Couronne de confier cette ingénierie au CCAS dès l'embauche d'un chef de projet dédié par le CCAS, afin de renforcer l'ancrage public et la pérennité du dispositif sur le territoire,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour le CCAS de solliciter des subventions et financements nécessaires auprès des partenaires institutionnels, mobilisables dans le cadre du dispositif TZCLD,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

PREND ACTE de la délibération du Conseil Municipal du 5 mars 2026 confiant au CCAS l'animation territoriale et l'ingénierie de la mobilisation du droit à l'emploi, dès l'embauche d'un chef de projet dédié, afin de renforcer l'ancrage public et la pérennité du dispositif TZCLD sur le territoire,

DIT que les charges financières résultant du recrutement du Chef de projet TZCLD au sein du CCAS, que les frais afférents à l'animation territoriale, ainsi que les moyens nécessaires à l'exercice des missions d'ingénierie, feront l'objet d'une inscription au Budget du CCAS,

SOLLICITE la Métropole Rouen Normandie pour le versement d'une subvention de 35.000€, conformément aux engagements de celle-ci dans le dispositif TZCLD en faveur des territoires habilités, compensant une partie des dépenses engagées par le CCAS,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter et signer tous dossiers de demande de subventions, notamment auprès de la Métropole Rouen Normandie, ainsi que toutes conventions et documents afférents au dispositif TZCLD,

DECIDE que le partenariat entre l'Association Act'Emploi et le CCAS sera poursuivi, afin de valoriser l'expertise acquise par l'Association et d'assurer une complémentarité des interventions au service du projet TZCLD, les engagements réciproques des deux parties feront l'objet d'une révision de la convention de partenariat existante qui sera adaptée à la nouvelle répartition des rôles et missions,

DIT qu'une délibération ultérieure sera prise afin d'approuver la convention révisée avec l'Association Act'Emploi.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Fait à Petit-Couronne,

Le Président,

Joël BIGOT

Vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

Déposé en préfecture le :
Affichage le :

Centre Communal d'Action Sociale
Maison de la Solidarité
160 rue du Général Leclerc
76650 PETIT COURONNE
Tél 02.32.11.64.70 / Fax 02.35.67.75.68